

AVIS DES SOCIETES *

COMMUNIQUE DE PRESSE

BANQUE DE TUNISIE

Siège social : 2, rue de Turquie -1001 Tunis-

« En vertu de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 7 Mai 2010 de réduire la valeur nominale de l'action Banque de Tunisie de dix Dinars (10) à Un (1) Dinar, le Conseil d'administration de la Banque a décidé de procéder à la réalisation de cette réduction, et ce, à partir du 31 Mai 2010.

A compter de cette date, le capital social sera fixé à la somme de D.112.500.000, réparti en 112.500.000 actions d'une valeur nominale de Un (1) dinar chacune entièrement libérées.

Les actions Banque de Tunisie de nominal Un (1) Dinar seront négociables en bourse à partir du 31 Mai 2010, et seront prises en charge par la STICODEVAM à compter de cette même date. »

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.